

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue le mardi 1<sup>er</sup> avril 2014 à 19h30 à l'hôtel de ville, située au 2024 route 148, Pontiac, à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, Brian Middlemiss, maire-suppléant et les conseillers, Inès Pontiroli, Nancy Draper-Maxsom, R. Denis Dubé et Dr. Jean Amyotte.

Également présent : M. Sylvain Bertrand directeur général et M. Benedikt Kuhn, directeur général adjoint.

Absence motivée: M. Thomas Howard, conseiller.

La session débute à 19:30 heures.

**14-04-1875**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Parole au public et questions
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Pioneer Wireless – Service internet
4. Mandat consultant – Organisation et gestion du personnel
5. Conteneurs – Écocentre – Appel d'offres
6. Travaux – Eau potable – Déficiences usine de traitement
7. Dépôt de documents - Avis juridiques
8. Mandat – Préparation du devis pour consultant – Boues septiques
9. Période de question du public
10. Levée de l'assemblée

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé

Secondé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

**14-04-1876**

**PIONEER WIRELESS - FACTURATION SERVICE INTERNET 2014**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a bénéficié du service internet de la part de Pioneer Wireless pour les mois de janvier, février et mars et que le service d'avril est payable d'avance;

CONSIDÉRANT QUE le coût du service est facturé à raison de 200,00\$ par mois, donc un total de 840,00\$;

CONSIDÉRANT la résolution # 14-02-1827;

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte

Secondé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité paie une somme de 840,00\$ à Pioneer Wireless pour les services internet des mois de janvier, février mars et avril 2014.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de demander à Pioneer Wireless de nous fournir les documents et renseignements demandés par la résolution # 14-02-1827 afin d'établir le protocole d'entente relatif aux services offerts par Pioneer Wireless, et ce, dans les trente (30) jours des présentes.

Adoptée

**14-04-1877**

**PIONEER WIRELESS – FACTURATION SERVICE INTERNET 2010**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le service internet de la part de Pioneer Wireless pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT QUE la facture au montant de 1 680,00\$ relative à 2010 n'a jamais été payée;

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli  
Secondé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité paie à Pioneer Wireless la facture au montant de 1 680,00\$ pour l'année 2010.

**AMENDEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le service internet de la part de Pioneer Wireless pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT QUE la facture au montant de 1 680,00\$ relative à 2010 n'a jamais été payée;

Il est

Proposé par : Roger Larose  
Secondé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité paie à Pioneer Wireless la facture au montant de 1 680,00\$ pour l'année 2010 conditionnellement à l'avis écrit de notre aviseur légal confirmant la légalité de ce paiement.

Adoptée

**14-04-1878**

**MANDAT CONSULTANT GRH SOLUTIONS – ORGANISATION ET GESTION DU PERSONNEL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité souhaite avoir un compte-rendu des travaux effectués par GRH Solutions en 2012 et 2013;

CONSIDÉRANT le besoin de support spécialisé en ressources humaines;

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte  
Secondé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde un mandat à GRH Solutions d'un montant de 1 500,00\$ comme suit :

- |  |           |
|--|-----------|
| 1- Rencontre avec le conseil pour broser un tableau des travaux effectués par cette firme en 2012-2013 | 600,00 \$ |
| 2- Conseil et support gestion de dossier ressources humaines   | 900,00 \$ |

Le tout au tarif horaire de 150,00\$

Adoptée

**14-04-1879**

**APPEL D'OFFRES – FOURNITURE ET TRANSPORT DE CONTENEURS-ÉCOCENTRE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite recevoir des offres pour la fourniture et le transport de conteneurs à l'écocentre;

CONSIDÉRANT le devis préparé par l'administration municipale;  
Il est

Proposé par : R. Denis Dubé  
Secondé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le directeur général à publier un appel d'offres pour la fourniture et le transport de conteneurs à l'écocentre selon le document d'appel d'offre # 14-02.

Adoptée

#### **14-04-1880**

#### **TRAVAUX – EAU POTABLE – DÉFICIENCES USINE DE TRAITEMENT**

CONSIDÉRANT le courriel reçu le 27 mars 2014 de la part de M. Mau Lacasse de la firme l'Instant Vital Inc.;

CONSIDÉRANT QUE cette entreprise veut être payée pour une partie des travaux réalisés à l'usine de traitement d'eau potable;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé  
Secondé par : Dr. Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité refuse la demande de l'entreprise l'Instant Vital Inc. et s'en tient aux conditions convenues et à l'entente établie par la résolution # 13-12-1772, le 3 décembre 2013.

Adoptée

#### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Le directeur général dépose l'avis juridique préparé par Me Michel Lafrenière concernant l'application de l'article 40 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et l'effet dans le temps de la déclaration suivant l'article 32 de cette même loi, datée du 27 mars 2014, de même que celle concernant l'interprétation de l'article 3.3.7 du règlement de zonage no. 177-01, datée du 25 mars 2014.

#### **14-04-1881**

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte  
Secondé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 20:30 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL

*« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*